

LE 9 DÉCEMBRE 2024
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Nicolas Bucci, greffier

Sont absentes :

Mmes Guylaine Coursol, conseillère
Isabelle Gauthier, conseillère

781-12-2024	Consultation relative à la demande de démolition d'un bâtiment situé au 13769, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 653 640), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 511)
--------------------	---

Le maire explique d'abord les objets principaux de la demande de démolition d'un bâtiment situé au 13769, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 653 640), dans le secteur de Saint-Janvier;

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de cette demande de démolition.

782-12-2024	Adoption de l'ordre du jour.
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, tel que modifié comme suit :

Est reporté le point suivant de l'ordre du jour :

11. Paiement à la Ville de Saint-Jérôme de travaux relatifs aux projets de réfection de la prise d'eau et ouvrages connexes ainsi que ceux relatifs à la modernisation de décanteurs. (X3 511 101 U4 N12053)

Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :

a) Création d'un poste de gestionnaire – services municipaux et embauche à la fonction de gestionnaire – services municipaux au Service du génie et abrogation de la résolution numéro 779 11 2024. (G4 110 et G4 112)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS PERSONNELLES :

31. Acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 159 502, sur Place Cousineau, dans le secteur de Sainte Scholastique, de « Guylaine Godmer et Jean Pierre Bigras ». (X3 513 S14 N15986 #123548)

783-12-2024	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0060 pour la propriété située au 16950, croissant Anne-Hébert (lot 3 429 351), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0060 formulée le 11 avril 2024 par « Elizabeth Van Leeuwen et Eric Lampron » ayant pour effet de permettre que la marge avant secondaire soit de 2,08 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par M. Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, portant la minute 27757 et daté du 10 octobre 2024, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge minimale de 3,0 mètres pour la propriété située au 16950, croissant Anne-Hébert (lot 3 429 351), dans le secteur de Saint-Janvier.

784-12-2024	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0133 pour la propriété située au 13880, route Arthur-Sauvé (lot 3 491 059), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0133 formulée le 30 août 2024 par « Robert Charland » ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement du garage afin de porter sa superficie d'implantation à 156,07 m², alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet une superficie d'implantation maximale de 110 m²;
- que le garage comporte 2 étages, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet 1,5 étage maximum;
- que le garage ait un toit plat sur 28,57% de sa superficie, alors que le règlement de zonage U-2300 permet un maximum de 25% de toit plat,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation et au plan de construction préparé par M. Robert Charland et reçu en date du 20 août 2024, pour la propriété située au 13880, route Arthur-Sauvé (lot 3 491 059), dans le secteur de Saint-Augustin.

785-12-2024 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0171 pour la propriété située au 13730, rue Anne-Hébert (lot 5 955 506), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0171 formulée le 15 octobre 2024 par « Mathieu Prud'homme et Catherine Pare Gascon » ayant pour effet de permettre une marge arrière de 8,61 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation préparé par Mme Mélissa Allard, technologue en architecture en date du 30 septembre 2024, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge arrière minimale de 9,0 mètres pour la propriété située au 13730, rue Anne-Hébert (lot 5 955 506), dans le secteur de Saint-Janvier.

786-12-2024 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0177 pour la propriété située au 7835, rue de Belle-Rivière (lot 6 300 454), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0177 formulée le 31 octobre 2024 par « Émilie Vivace » ayant pour effet de permettre l'implantation d'une galerie ayant une marge avant de 2,3 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation préparé par Mme Nathalie Levert, arpenteur géomètre en date du 1er novembre 2024 et portant le numéro de minute 13 339, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge minimale de 3,0 mètres pour la propriété située au 7835, rue de Belle-Rivière (lot 6 300 454), dans le secteur de Sainte-Scholastique.

787-12-2024 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0123 pour la propriété située au 17670, rue Victor (lot 6 396 213), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre 2024, par la résolution numéro 709-11-2024, le conseil reportait sa décision concernant la dérogation mineure numéro 2024-0123 par « Denis Roy »;

Monsieur le maire invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a reçu des commentaires écrits et qu'un citoyen présent a formulé des commentaires à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0123 formulée le 13 août 2024 par « Denis Roy » ayant pour effet de permettre que la bande de verdure obligatoire en marge latérale droite ait une largeur de 1,5 mètre, le tout tel qu'il appert au plan préparé par le requérant M. Denis Roy, en date du 13 août 2024, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige la conservation d'une bande de verdure en marge latérale ayant une largeur

minimale de 2,0 mètres, pour la propriété située au 17670, rue Victor (lot 6 396 213), dans le secteur de Saint-Janvier.

788-12-2024 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 novembre 2024, tel que présenté.

789-12-2024 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 26 novembre au 9 décembre 2024 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>7 691 161,90 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>1 417 500,56 \$</u>
• TOTAL.....	<u>9 108 662,46 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 6 décembre 2024.

790-12-2024 Imputation au fonds de roulement de dépenses relatives à l'aménagement d'un véhicule d'élévation. (G6 112 U3 N1939 et G5 300 N1034)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'imputer la dépense de 148 000,00 \$ au fonds de roulement pour le projet d'aménagement d'un véhicule d'élévation, incluant une dépense de 4 443,00 \$, excluant les taxes, pour un contrat octroyé de gré à gré au fournisseur « L'Arsenal » pour des lances.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

791-12-2024 Aide financière à « CDC de Mirabel » pour le projet intitulé « Concertation et mobilisation 2024-2025 » (FSD-2024-09). (G5 500 N15601 #123385)

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à combler et à bonifier l'offre de services aux citoyens et aux organismes communautaires et à renforcer la cohésion sociale et le développement d'une économie inclusive et durable à Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 50 000 \$, pris à même le fonds de soutien au développement, dans le projet intitulé « Concertation et mobilisation 2024-2025 », la valeur totale du projet étant de 110 000 \$.

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

792-12-2024 Aide financière au « Comité de mise en valeur de Sainte-Scholastique » pour le projet du « 200^e anniversaire de Sainte-Scholastique » (FSD-2024-10). (G5 500 N15601 #123386)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2024-11-03;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 37 000 \$, pris à même le fonds de soutien au développement, dans le projet du « 200^e anniversaire de Sainte-Scholastique », la valeur totale du projet étant de 81 769 \$.

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

793-12-2024 Aide financière à « Buvons Laurentides » pour le projet intitulé « Festival Bière des bois de Mirabel – 2^e édition » (FSD-2024-12). (G5 500 N15601 #123388)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2024-11-06;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 20 000 \$, pris à même le fonds de soutien au développement, dans le projet intitulé « Festival Bière des bois de Mirabel – 2^e édition », la valeur totale du projet étant de 96 650 \$.

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente pour une période de trois ans selon une aide financière dégressive relativement au présent dossier.

794-12-2024 Aide financière à « Profiteausol » pour le projet intitulé « Adaption numérique – technologies informatique et téléphonique » (FIT-2024-05). (G5 500 N15804 #123545)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'Investissement de Mirabel en vertu de sa résolution numéro CIM-2024-11-05;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière, non remboursable, au montant maximum de 11 810 \$ à « Profiteausol », à même le fonds innovation et technologie, la valeur totale du projet est de 35 788 \$.

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

795-12-2024 Paiement d'une contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2025 et modalités de versements. (G5 213)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser, le versement à la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une contribution provisoire au montant de 1 609 215 \$ pour l'année 2025, incluant une contribution de 10 063 \$ correspondant au service 211 du Grand Montréal, le tout payable en deux versements.

796-12-2024 Versements provisoires concernant le service de transports collectifs de la région métropolitaine pour l'année 2025 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G5 213)

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a transmis à la Ville, une facture pour les versements provisoires pour l'année 2025, dans le cadre du transport collectif sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), d'une contribution, pour le transport collectif, au montant de 2 716 819 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Cette contribution est payable en douze (12) versements le quinzième jour de chaque mois, selon les modalités suivantes :

Janvier :	226 401,58 \$
Février :	226 401,58 \$

Mars :	226 401,58 \$
Avril :	226 401,58 \$
Mai :	226 401,58 \$
Juin :	226 401,58 \$
Juillet :	226 401,58 \$
Août :	226 401,58 \$
Septembre :	226 401,58 \$
Octobre :	226 401,58 \$
Novembre :	226 401,58 \$
Décembre :	226 401,62 \$

797-12-2024	Avenant 1 à l'entente sectorielle de développement visant la mise en valeur et la protection de la Rivière-du-Nord. (G5 500 N15547) (FRR Volet-1-2023-10)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire attribuée pour les projets thématiques de MRC ainsi que les ententes sectorielles intervenues par les MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé, via la résolution 884-11-2023, la signature d'une entente sectorielle pour la mise en valeur et la protection de la Rivière-du-Nord avec les MRC d'Argenteuil et RDN;

CONSIDÉRANT QU'en effet, la Ville désire augmenter le nombre d'accès publics au parc métropolitain des rivières du Nord et de Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QUE les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle souhaitent être partenaires de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'un avenant doit donc être signé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite ajouter des contributions financières au montage financier de l'entente;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que la Ville accorde une somme maximale de 230 243 \$ au projet « Accès public à la Rivière-du-Nord », pris à même le fonds régions et ruralité (FRR Volet-1-2023-10).

D'autoriser Dominic Noiseux, directeur associé à la direction générale et directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires relatifs à la signature de l'avenant et à ce que la Ville agisse comme mandataire de l'entente sectorielle.

798-12-2024 Projets « FABLAB » et « Cuisine Innovante » – Engagement financier de la Ville de Mirabel. (G5 500 N15547) (FRR Volet-1-2024-01) (FRR Volet-1-2024-02)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire attribuée pour les projets thématiques de MRC ainsi que les ententes sectorielles intervenues par les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les différents projets présentés ont déjà fait l'objet d'une certaine concertation avec une ou plusieurs MRC;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que la Ville alloue :

- au projet « FAB LAB » un montant maximum de 50 000 \$, pris à même le fonds régions et ruralité (FRR Volet-1-2024-01);
- au projet « Cuisine innovante » un montant maximum de 5 000 \$, pris à même le fonds régions et ruralité (FRR Volet-1-2024-02).

D'autoriser Dominic Noiseux, directeur associé à la direction générale et directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires relatifs à la présente et à agir comme mandataire de la Ville.

799-12-2024 Acceptation provisoire des travaux.
--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Masson, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « EMS/BSA groupe conseil » et le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Plans Andante inc. », par la résolution numéro 532-07-2013 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Miabec inc. »; **(X3 512 N9920)**
- b) des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique de l'hôtel de ville, de l'aréna Jean-Laurin, de l'aréna Saint-Canut, ainsi que de la Cour municipale et Mirabel économique, telle que recommandée par l'entreprise « Carbonic » et le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 662-09-2023 et exécutés par l'entrepreneur « Laurin Laurin (1991) inc. ». **(X3 411 U3 N15237) (2023-059)**
- c) des travaux de réfection du terrain de soccer synthétique du parc Cardinal, telle que recommandée par Simon Cloutier, contremaître et par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 235-04-2024 et exécutés par l'entrepreneur « L'équipe Rochon inc. ». **(G7 311 101 110 U3 N13926) (2024-018)**

800-12-2024 Acceptation provisoire et finale des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire et finale des travaux suivants :

- d) d'infrastructures municipales sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et du Chapelier, secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par le directeur par intérim du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9343-7978 Québec inc. (Alain Chartier) » par la résolution numéro 63-01-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 S12 N15504)**

801-12-2024 Soumission relative à la réalisation d'études de caractérisation environnementale des sols pour divers projets, dans différents secteurs de la Ville – Mandat 1. (2024-069) (X3 211 U3 N15967)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « 9152-4629 Québec inc. », la soumission relative à la réalisation d'études de caractérisation environnementale des sols pour divers projets, dans différents secteurs de la Ville – Mandat 1, pour un prix de 260 866,78 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 28 novembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-069 préparé le 7 novembre 2024 par le directeur par intérim du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 N15967, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2620 ou d'un règlement d'emprunt à venir.

802-12-2024 Soumission relative à la fourniture et la livraison d'une rétro-excavatrice sur roues année 2024 ou plus récente. (2024-051) (G6 112 U3 N15941)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Brandt Tractor Ltd », la soumission relative à la fourniture et la livraison d'une rétro-excavatrice sur roues année 2024 ou plus récente, pour un prix de 256 290,77 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 29 novembre 2024, le tout tenant compte de l'exercice de l'option de rachat pour une rétro-excavatrice au montant de 37 366,88 \$.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-051 préparé le 7 novembre 2024 par le directeur par intérim du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15941, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

803-12-2024	Soumission relative à l'acquisition d'un chargeur sur roues et équipements de déneigement, neuf, année 2024 ou plus récent. (2024-066) (G6 112 U3 N15974)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe Gyndex inc. », la soumission relative à l'acquisition d'un chargeur sur roues et équipements de déneigement, neuf, année 2024 ou plus récent, pour un prix de 412 691,26 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 29 novembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-066 préparé le 7 novembre 2024 par le directeur par intérim du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15974, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

804-12-2024	Soumission relative à la fourniture et la livraison des vêtements de travail pour l'année 2025 et option de renouvellement pour l'année 2026. (2024-070) (G6 112 U3 N1965)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Jordal inc. », la soumission relative à la fourniture et la livraison des vêtements de travail pour l'année 2025 et option de renouvellement pour l'année 2026, pour un prix de 88 907,29 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 3 décembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-070 préparé le 19 novembre 2024 par le directeur par intérim du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N1965, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

805-12-2024	Prolongation du contrat relatif à l'entretien des espaces verts – Coupes de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2023 et 2024. (2022-081) (G7 311 101 U3)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroyait, en vertu de la résolution numéro 13-01-2023, un contrat relatif à l'entretien des espaces verts – Coupes de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour les années 2025 et 2026, tel que mentionné à l'article 1 du cahier des charges particulières;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De prolonger le contrat intervenu avec « Les Entreprises Roy » et « Belle Verdure (1996) inc. », relativement à l'entretien des espaces verts – Coupes de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2025 et 2026 en option, les prix unitaires de base étant ajustés selon les prescriptions stipulées dans les documents d'appel d'offres.

806-12-2024 Directives de changement relative aux travaux d'asphaltage 2024, phase 2. (X3 211 U3 N15884)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 233-04-2024 *Soumission relative aux travaux d'asphaltage 2024, phase 2*, octroyant un contrat au montant de 6 256 906,81 \$, incluant les taxes et frais incidents, à l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter les directives de changement numéro 02 et 03 et d'autoriser des dépenses respectives de 395 054,33 \$ et 132 960,78 \$, incluant les taxes, le tout tel que recommandé par le directeur par intérim du Service du génie.

D'imputer la présente dépense au fonds du règlement numéro 2620 de la Ville.

807-12-2024 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et du Chapelier (lots 6 251 686, 6 251 687 et 6 251 688), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15504 #123559)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9343-7978 Québec inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1,00 \$), le réseau d'éclairage situé sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et du Chapelier (lots 6 251 686, 6 251 687 et 6 251 688), dans le secteur de Saint-Canut.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

808-12-2024 Acquisition du réseau d'égout sanitaire prolongé sur la rue Masson (lots 3 493 669 et 5 176 639), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 512 U4 N9920 #123552)

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Plans Andante inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1,00 \$), le réseau d'égout sanitaire prolongé sur la rue Masson (lots 3 493 669 et 5 176 639), dans le secteur de Saint-Augustin.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

809-12-2024	Acquisition de servitudes permanentes sur une partie des lots 6 423 629, 6 423 631 et 6 423 635, sur le chemin Charles-Léonard, dans le secteur de Saint-Hermas, de « Gestion Immobilière V.L.V. inc. ». (X3 500 S14 N15415 #123553)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Gestion immobilière V.L.V. inc. », ou de tout autre propriétaire, des servitudes permanentes à des fins d'un réseau d'eau potable et de drainage de la purge automatique sur une partie des lots 6 423 629, 6 423 631 et 6 423 635, sur le chemin Charles-Léonard, dans le secteur de Saint-Hermas, tel qu'il appert aux plans préparés par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13299 de ses minutes et daté du 23 septembre 2024 et sous le 13326 de ses minutes et daté du 22 octobre 2024.

Tous les frais afférents à l'acquisition, notamment les frais de notaire, sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 810-12-2024), COMPTE TENU DE RELATIONS PERSONNELLES :

810-12-2024	Acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 159 502, sur Place Cousineau, dans le secteur de Sainte-Scholastique, de « Guylaine Godmer et Jean-Pierre Bigras ». (X3 513 S14 N15986 #123548)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Guylaine Godmer et Jean-Pierre Bigras », ou de tout autre propriétaire, une servitude permanente de passage et d'entretien d'une conduite pluviale sur une partie du lot 6 159 502, sur Place Cousineau, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel qu'il appert à un plan préparé par le Service du génie et daté de mars 2024 et de l'offre signée en date du 1^{er} novembre 2024.

Tous les frais afférents à l'acquisition, notamment les frais de notaire et les frais d'arpenteur-géomètre, sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt numéro 2623.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

811-12-2024	Signature d'une entente intermunicipale de l'entraide des basses Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres. (X2 200 U4 N5998)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, une entente intermunicipale de l'entraide des Basses Laurentides relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres, tel qu'il appert du projet d'entente datée de 18 avril 2024 ou de toute entente y étant substantiellement conforme.

812-12-2024	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2650 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2650 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 13 janvier 2025, à 16 h30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

813-12-2024	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2650)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à augmenter la densité maximale pour les usages de la classe M dans la zone M 5-29, dans le secteur de Saint-Canut, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

814-12-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues et abroger une partie du règlement numéro 1514 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2652)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse sur certaines rues et abroger une partie du règlement numéro 1514, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

815-12-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2373 *Remplaçant le règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville*, afin d'intégrer les employés professionnels au groupe des cadres et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2654)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2373 *Remplaçant le règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville*, afin d'intégrer les employés professionnels au groupe des cadres, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

816-12-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2195, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2655)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2195, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

817-12-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1568, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2656)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1568, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

818-12-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant les règlements numéros 1771, 1772, 2029, 2049, 2160, 2161, 2368, 2398, 2574 et 2621, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2657)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant les règlements numéros 1771, 1772, 2029, 2049, 2160, 2161, 2368, 2398, 2574 et 2621, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

819-12-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant les règlements numéro 843 et numéro 2382 pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier certains tarifs et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2658)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant les règlements numéro 843 et numéro 2382 pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier certains tarifs, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

820-12-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 91 *Concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières*, afin de permettre le paiement des droits sur les mutations immobilières en deux versements et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2659)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Émilie Derganc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 91 *Concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières*, afin de permettre le paiement des droits sur les mutations immobilières en deux versements, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Émilie Derganc dépose un projet de règlement.

821-12-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2660)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

822-12-2024 **Adoption du règlement numéro 2635 concernant la gestion contractuelle. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2635, tel que présenté.

823-12-2024 Adoption du règlement numéro 2636 concernant le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir autoriser des dépenses. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2636, tel que présenté.

824-12-2024 Adoption du règlement numéro 2647 concernant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2647, tel que présenté.

825-12-2024 Adoption du règlement numéro 2648 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin d'ajouter un lieu de stationnement pour le stationnement de nuit en période hivernale. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2648, tel que présenté.

826-12-2024 Adoption du règlement numéro 2649 modifiant le règlement numéro 2464 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire, afin de modifier certaines définitions et apporter certaines précisions. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2649, tel que présenté.

827-12-2024 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0170, pour l'immeuble situé au 7835, rue de Belle-Rivière, sur le lot 6 300 454, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0170, de « Émilie Vivace », relativement à la rénovation extérieure d'une habitation unifamiliale isolée située en secteur villageois pour l'immeuble situé au 7835, rue de Belle-Rivière, sur le lot 6 300 454, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

828-12-2024 Démolition d'un bâtiment situé au 13769, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 653 640), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 511)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13769, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 653 640), dans le secteur de Saint-Janvier, de la compagnie « Gestion PCT inc. (Jonathan Prince) » (ci-après appelée « le propriétaire »);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13769, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 653 640), dans le secteur de Saint-Janvier.

829-12-2024 Installation de panneau d'arrêt dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X3 310 N825)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'installer un panneau d'arrêt à l'intersection suivante :

dans le secteur du Petit-Saint-Charles

- en bordure de la rue du Petit-Saint-Charles, en direction sud, à l'intersection du chemin de la Côte-Sud.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

830-12-2024 Installation de panneaux « arrêt interdit » dans le secteur de Saint-Antoine. (X3 310 N3749)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'installer des panneaux « arrêt interdit », le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à l'emplacement suivant :

dans le secteur de Saint-Antoine

- sur une partie de la rue Godard, soit à partir de 77 mètres de l'emprise de la route Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'à 60 mètres au sud de la propriété du 16476, route Sir-Wilfrid-Laurier,

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

831-12-2024 Installation de panneaux de signalisation sur la rue Jean-Simon, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)

CONSIDÉRANT QU'il y a enjeux de sécurité importants pour les piétons et les usagers de la route, en particulier aux abords de l'école de la Clé-des-Champs, surtout aux heures d'affluence;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser la mise en place d'un projet pilote et la signalisation suivante, le tout tel qu'il appert aux plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit :

- des panneaux « arrêt interdit », entre la ligne latérale gauche du 14705, rue Jean-Simon et la ligne avant du 14440, rue du Froment, aux heures d'affluence scolaire, soit de 7 h à 9 h 30 et 14 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin;
- des panneaux « accès interdit » et « virage interdit » sur la rue Jean-Simon, en direction ouest, à partir de la rue Ghislaine et de la rue Boisseau, entre 14 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi, sauf pour les autobus et les véhicules autorisés.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

832-12-2024 Interdiction de stationner sur la rue du Docteur-Pierre-Z.-Mignault, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement, en tout temps, sur la rue du Docteur-Pierre-Z.-Mignault, dans le secteur de Saint-Augustin, afin de permettre une meilleure circulation et de réduire les risques d'accident en période scolaire;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement, en tout temps, sur la rue du Docteur-Pierre-Z.-Mignault, du côté sud, à partir de la fin de la piste cyclable jusqu'à la rue Wilfrid-Gauthier, dans le secteur de Saint-Augustin, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

Dépôt de documents.

Le greffier dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 6 décembre 2024; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2024-11-26 et 2024-12-05 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par le greffier, Nicolas Bucci, avocat; (G1 211 101 120 N11458)
- c) registre public intitulé « Déclarations écrites de membres du conseil de la Ville de Mirabel en vertu du paragraphe g) du 1^{er} alinéa de l'article 5 du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal* (règlement 2500) ». (G4 317 N3510)

- d) déclarations écrites, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires du maire et des conseillères et conseillers, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (G1 211 101 110 N14530)

Affaires nouvelles.

833-12-2024 Création d'un poste de gestionnaire – services municipaux et embauche à la fonction de gestionnaire – services municipaux au Service du génie et abrogation de la résolution numéro 779-11-2024. (G4 110 et G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De créer un poste de gestionnaire – services municipaux, à titre de cadre intermédiaire, au Service du génie.

D'embaucher, Julie Dumont, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de gestionnaire – services municipaux au Service du génie, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines, et ce, en date du 6 janvier 2025.

D'abroger la résolution numéro 779-11-2024.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

834-12-2024 Ajournement de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance pour être reprise le 16 décembre 2024, après la tenue des séances extraordinaires.

Patrick Charbonneau, maire

Nicolas Bucci, greffier